



Troisième DEMAST

PARTIE

Découvrir les
métiers et les
activités professionnelles

SEQUENCE N°1

Découvrir un métier

3° DP	Les métiers	<i>Séquence 1</i>
Fiche découverte : Découvrir un métier 1/2		

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé dans les cases de gauche les réponses à une question. Pouvez vous retrouver les questions ?

Le métier d'Ambulancier

Information	Question
L'ambulancier transporte les blessés, les malades, les personnes handicapées ou âgées vers les hôpitaux, les cliniques ou les maisons de retraite. Il doit veiller au confort du passager même s'il conduit à grande vitesse dans une situation d'urgence.	
La majorité des ambulanciers sont salariés dans de petites entreprises familiales ou artisanales. Leurs horaires sont irréguliers. Ils peuvent être appelés le jour, la nuit, le week-end ou les jours fériés. Dans un service d'urgence, la permanence s'effectue à plusieurs, par roulement, chaque équipe étant relevée toutes les 24 h.	
L'ambulancier aide le malade à monter dans l'ambulance, puis l'installe. Durant la durée du trajet, il veille à son confort et à son état de santé. Il peut intervenir en cas de besoin pour apporter les premiers secours (bouche-à-bouche, massage cardiaque...).	
Le travail de l'ambulancier le contraint à rester assis dans son véhicule, durant de nombreuses heures d'affilées. Les trajets s'effectuent principalement en ville où il subit les embouteillages.	
1280 à 1350 euros brut par mois	
Sang-froid et réactivité sont très appréciés dans ce métier. Dans toutes les situations, voire pour sauver une vie, l'ambulancier prend rapidement, et seul, les bonnes décisions.	
Le diplôme d'ambulancier est indispensable pour exercer la profession. La formation est accessible après avoir réussi des épreuves de sélection, avec, au minimum, un niveau 3°, souvent en étant titulaire d'un diplôme de niveau bac. Pour devenir auxiliaire ambulancier, il faut obtenir l'attestation de formation du même nom.	

3° DP	Les métiers	<i>Séquence 1</i>
	Fiche découverte : Découvrir un métier 2/2	

Dans le tableau ci-dessous, nous avons regroupé dans les cases de gauche les réponses à une question. Pouvez vous retrouver les questions ?

Le métier d'architecte

Information	Question
Dans une agence de petite taille, entre 1 500 et 1 900 euros brut par mois.	
L'exercice de ce métier implique à la fois des déplacements sur le terrain et un travail important en agence, qui ne peut pas toujours être planifié et subit, souvent, des à-coups, au gré des commandes qui tombent. Les emplois du temps sont variables, mais forcément chargés si on veut gagner sa vie.	
Tout commence par une étude de faisabilité qui prend en compte les impératifs économiques, la réglementation de la construction, le choix des matériaux (verre, bois, béton...) et les caractéristiques du terrain (bruit, sécurité...). Il devient alors possible d'élaborer un avant-projet détaillé, qui servira de base à la demande du permis de construire. Parfois, les architectes sélectionnent les entreprises du BTP qui vont réaliser les travaux et négocient les prix. Ils peuvent aussi assurer des visites de chantier et rédiger des comptes-rendus. Cette dernière mission est plutôt confiée à des architectes confirmés, capables de repérer les erreurs susceptibles de compromettre le projet.	
Concilier l'art et la technique : tel est le principal défi de l'architecte. Maîtrisant parfaitement la CAO et le DAO (conception et dessin assistés par ordinateur), il se tient au courant des innovations technologiques, qui vont bon train dans le domaine de la construction. Il sait aussi gérer un budget et manier quelques notions juridiques (code des marchés publics, etc.).	
Les études d'architecture sont longues : cinq ans après le bac, minimum. Elles demandent autant de connaissances en dessin et histoire de l'art qu'en sciences et techniques. Le diplôme d'État d'architecte correspond au grade de master dans le nouveau schéma européen des études. Il se prépare dans une des vingt écoles d'architecture dépendant du ministère de la Culture, ou à l'Institut national des sciences appliquées de Strasbourg (INSA, quatre ans d'études, accès sur prépa et concours) ou l'École spéciale d'architecture (ESA) qui se situe à Paris (cinq ans d'études, examen d'entrée ouvert aux bacheliers). Une année supplémentaire est nécessaire pour valider la capacité à exercer la maîtrise d'oeuvre, permettant de s'inscrire à l'Ordre des architectes et d'exercer en son nom propre.	